

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1122 – 11/03/2024

**Descriptif**

<b>Objet</b>	:	Phase partielle (phase 41 selon règlement SIA 103) jusqu'à la mise en service (phase 53 selon règlement SIA 103) de la passerelle du Mont Blanc.
<b>Forme de mise en concurrence</b>	:	Appel d'offres
<b>Type de procédure</b>	:	Ouverte
<b>Mandat</b>	:	Ingénieur sécurité et suivi environnemental
<b>Honoraires</b>	:	Selon la fiche simap : « Estimation CHF 400'000 » (HT ?)  Selon le cahier des charges : « Le coût total des travaux est estimé à CHF 35'000'000 HT +/- 20 % pour la passerelle et les débarcadères y compris les réseaux, les équipements et les aménagements. Le coût total des débarcadères est estimé à CHF 2'500'000 HT. »
<b>Date de publication dans la FAO</b>	:	11 mars 2024
<b>Délai de rendu</b>	:	8 mai 2024, 11h00
<b>Adjudicateur</b>	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
<b>Organisateur</b>	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Unité soumissions
<b>Inscription</b>	:	Aucun émolument de participation ni frais de dossier
<b>Simap</b>	:	N° de la publication 1402161  Documents téléchargeables sur simap.ch
<b>Communauté de soumissionnaires</b>	:	Admise
<b>Sous-traitance</b>	:	Non admise
<b>Comité d'évaluation</b>	:	M. Giosué De Marco, ingénieur civil AGCM M. Gahima Gahigiri, ingénieur civil Ingeni Suppléants : M. Bertrand Roux M. Gabriele Meroni
<b>Critères d'adjudication</b>	:	Qualité économique globale de l'offre 30 % Références du candidat 25 % Organisation du candidat 25 % Compréhension de la problématique 20 %
<b>Notation du prix</b>	:	Méthode linéaire T1 pondérée
<b>Notation du temps</b>	:	Néant
<b>Indemnisation</b>	:	Aucune
<b>Visite du site</b>	:	Aucune

**Commentaires techniques sur  
la base des documents  
publiés et des bases légales et  
réglementaires applicables  
dans le cas d'espèce**

**Qualités de l'appel d'offres** :

**Remarques sur l'appel d'offres** : L'organisateur s'engage à ajouter une troisième personne au sein du comité d'évaluation, conformément à la demande de la CCAO.

**Avis de la CCAO**



**Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI  
A l'adjudicateur  
A l'organisateur